

Dossier de création d'une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa

Réunion d'information consultation des chasseurs Association de chasse L'Echassier

Vendredi 22 Juin 2012 ; 18 h 30.
Ecole mixte B – Les Flamboyants, Ducos

Présents :

LARCHER Guy-Laurent (président)	ETILE Alain
ASSELIN de BEAUVILLE Alain (secrétaire)	BEAUSOLEIL
BOCLÉ Gerard (trésorier)	ANTIPHATE
CORANDI Daniel	RENCIOT Felix
VATBLÉ Roger	CYRILLE Yves
LILA Yves	RAVIX Alfred
ADELLU Roger	NARECE Claude
DUCTEIL Roger	VENUMIERE Nadine – PNRM
SIMBA Alex	BERTÉ Sylvia – CRPLC (UAG) / Impact Mer
GERVINET	DE GAULEJAC Béatrice – Impact Mer

Déroulement

La réunion débute par les salutations d'usage et le mot d'introduction et de bienvenue du Président de l'association de chasse l'Echassier ; il souligne que les chasseurs sont des acteurs présents toute l'année sur le territoire, soucieux de la réduction de l'écosystème mangrove pour le développement de projet. L'association l'Echassier est favorable au projet si l'activité chasse sur ce territoire n'est pas modifiée.

Mme Vénumière, Chargée de la gestion des espaces protégés au Parc Naturel Régional de la Martinique, se présente. Elle situe le projet dans son contexte et souligne l'importance de la concertation et de la prise en compte des activités des acteurs. L'objectif est de travailler ensemble afin de construire un projet de protection mais préservant les activités existantes. Elle souligne la volonté d'associer les différents acteurs à la réflexion sur la réglementation et le mode de gestion de la réserve.

Mme de Gaulejac, chef de projet à Impact-Mer, mandatée par le PNRM et pilotant cette étude, se présente et explique l'intérêt de la démarche de consultation qui est d'informer les acteurs et de faire remonter aux institutions compétentes la volonté des acteurs au sujet du projet de création d'une réserve naturelle régionale en baie de Génipa.

Elle présente à l'aide d'un diaporama d'information illustré une synthèse de l'avancement du projet : chronologie, rappel des diagnostics faune, flore et habitats de la Baie de Génipa, usages et pressions, définition des grands enjeux et proposition de zonage. Elle présente les éléments de caractérisation de l'activité chasse.

L'objectif du projet est de protéger un écosystème aux fonctions écologiques majeures (nursérie, habitat, lieu d'alimentation, de reproduction, filtration des eaux, stabilisation des sédiments, protection des houles...) présentant une grande diversité et des espèces endémiques, tout en intégrant les activités et les acteurs présents.

Certaines activités sur le site pressenti pour l'établissement de la réserve sont déjà règlementées. L'objectif du projet n'est pas de rajouter une réglementation supplémentaire mais d'aboutir à une gestion concertée de l'espace, et de préserver les potentialités du milieu, de telle sorte que ces activités puissent durer dans le temps.

Un compte rendu de chacune des réunions d'information consultation, concertation des différents acteurs est établi et est consultable, après validation, sur un site internet du PNRM, accessible via le lien suivant :

<http://partage.mescontenus.orange.fr/n/664-2/share/LNKFhasodB4pnz7mn4rQHOVSeITK/>

Les participants sont invités dans un premier temps à s'exprimer au sujet d'éventuelles observations ou questions qu'ils auraient souhaité formuler à ce stade de la rencontre.

Les participants évoquent des projets d'aménagement en cours dans la baie de Fort-de-France, risquant de détruire en partie la mangrove (notamment le projet de marina de l'étang zabricot). Ils souhaiteraient que la destruction de la mangrove soit évitée et que les efforts consentis par les acteurs des 4 communes concernés par le projet de réserve le soient aussi par les acteurs de la commune de Fort-de-France.

Il est précisé que la limite nord du zonage prévisionnel a été établie en tenant compte de la zone de circulation et d'ancrage des navires commerciaux. La création de la réserve permettrait de contraindre les projets d'aménagement ayant un impact négatif sur le milieu, hormis certains projets d'envergure d'intérêt collectif (ex : extension de l'aéroport).

Les membres de l'association souhaitent savoir quelles interdictions vont concerner leur activité, suite à l'établissement de la réserve.

Leur parcelle étant située en zone tampon, ils ne seront soumis à aucune interdiction provenant de la règlementation de la réserve. Néanmoins, il est important de les associer à la discussion car leur lot de chasse se situe en bordure de zone de protection renforcée de la réserve.

La consultation des acteurs se poursuit, sous forme de questions ouvertes adressées aux participants.

- Implication dans le projet de réserve régionale

Suite à une réflexion au sein du bureau de l'association, un projet de partenariat est né avec la ville de Ducos, afin de permettre la réalisation de visites pédagogiques (écoles, personnes âgées) sur leur parcelle. Les participants souhaitent également permettre le départ de kayak depuis leur terrain. La mise en place d'un parcours santé est évoquée. Ces activités auraient lieu en dehors de la période de chasse.

- Développement d'un partenariat avec l'organisme gestionnaire

Les participants sont invités à se prononcer sur le développement d'actions communes avec l'organisme qui aura en charge la gestion de la réserve. Il s'agirait par exemple de :

- Suivi et comptages d'oiseaux pour des programmes scientifiques
- Action d'information du public
- Echanges de données (plan cynégétique)
- Participation de l'organisme gestionnaire à l'élaboration du plan de chasse

Les adhérents présents sont d'accord pour participer à de telles actions en partenariat avec l'organisme gestionnaire, mais indiquent qu'il serait souhaitable que des moyens soient mis à leur disposition pour ce faire.

- Avifaune

Les espèces sont chassées en fonction du passage. Il s'agit plutôt d'oiseaux migrateurs et parfois de la tourterelle.

- Déplacement des chiens

Les chasseurs présents sont d'accord pour tenir leurs chiens en laisse dans la zone de réserve. La proposition "les chiens doivent être tenus en laisse dans la zone de réserve naturelle régionale, en dehors des lots de chasse" conviendrait, ceci afin d'éviter les chiens en liberté dans la réserve.

Certains participants signalent la présence de nombreux chiens errants.

Il est précisé que la mise en place d'un comité de gestion au sein duquel les chasseurs seront représentés permettra la prise de décision concertée et la mise en place d'actions spécifiques selon les problèmes de ce type à résoudre.

- Zone tampon

Le lot de chasse attribué à l'Echassier est de 9Ha. Cela correspond au total de la superficie chassable et le lot ne comporte pas de zone tampon (zone au sein de laquelle la chasse est interdite et où les membres de l'association exercent un rôle de gardiennage – à distinguer de la zone tampon du projet de réserve). Cette zone servirait de transition avec la Zone de Protection Renforcée prévue dans la réserve.

Les participants ne sont pas favorables à une modification de la zone chassable dont ils disposent actuellement ; ils estiment qu'une zone ayant fait l'objet d'un reboisement par l'ONF (Génipa) correspond déjà à une zone tampon. Par ailleurs, ils indiquent que la superficie initiale dont ils disposaient était d'environ 20Ha, et ne souhaitent pas que la zone chassable dont ils disposent soit à nouveau réduite.

- Formations de reconnaissance de certaines espèces (plumage + chant, en particulier limicoles)

Une participation à de telles formations est jugée intéressante par les chasseurs présents.

- Nombre maximal d'adhérents

L'association compte actuellement 45 adhérents.

Les chasseurs présents ne souhaitent pas qu'un nombre maximal d'adhérents soit fixé. Ils évoquent le nombre croissant de licenciés chaque année, et croient souhaitable que ces nouveaux arrivants trouvent une place au sein d'une association, afin d'éviter d'éventuels risques de braconnage.

Ils expliquent que tous les adhérents ne se retrouvent pas au même moment sur le terrain et que l'effectif est variable selon les jours de la semaine ; et parmi ceux qui sont présents, tous ne chassent pas effectivement. Ils rappellent qu'il s'agit surtout pour eux de partager un moment de convivialité.

Selon eux c'est une question qui doit être discutée en interne, chaque association devant réguler le nombre d'adhérents qu'elle accueille en fonction de la surface chassable dont elle dispose.

Un participant évoque la possibilité que le nombre total de licenciés puisse être régulé par le biais de la fédération de chasse, par exemple en réduisant le nombre de sessions d'examen.

Un (autre) participant émet la proposition que soit ouvert un espace gratuit pour ceux qui ne peuvent pas payer les droits d'entrée au sein d'une association et les cotisations annuelles, regrettant la fermeture d'un espace de chasse gratuit à Sainte-Anne.

- Impacts des différentes activités

Les participants signalent un problème lié à l'écoulement de la rivière, l'embouchure est obstruée, et de nombreux déchets viennent s'échouer sur leur terrain. Ils insistent sur le caractère impératif de réaliser un curage de la rivière La Manche et de la rivière Salée et de tous les canaux de la zone (canal Ducos, canal cocotte, canal Génipa, entre autres).

Ils mentionnent une importante activité de pêche aux crabes (mantous et cirriques). Les participants estiment nécessaire que l'activité soit mieux règlementée, par exemple en limitant le nombre de capture, ou en agissant sur la période de pêche qu'ils jugent actuellement trop longue (suggestion proposée : fermeture après la Pentecôte).

Ils déplorent les déchets laissés sur place par les personnes pratiquant cette activité (qu'ils sont obligés de ramasser), ainsi que les dégradations du milieu observées durant la période de fréquentation. Ils pensent nécessaire que les pratiquants de cette activité soient représentés au sein du comité de gestion de la réserve.

Les participants observent occasionnellement des dépôts d'épaves de voiture ou la présence de charbonniers.

Les participants estiment que la pratique de promenade en kayak doit respecter des conditions de période et de circuit de fréquentation, afin d'éviter le risque d'accidents. La création d'un écolabel pour les sociétés d'écotourisme fréquentant la réserve naturelle régionale devrait permettre une bonne gestion de la fréquentation de l'espace.

D'après les participants, les scooters des mers sont source d'une pollution assez importante. Ils pensent que ces engins devraient être interdits en Zone de Protection Renforcée, qu'ils ne devraient pas pénétrer à l'intérieur de la zone des 300m et que leur vitesse devrait être limitée. Néanmoins les sites de mises à l'eau doivent être pris en compte lors de la réflexion concernant la règlementation de cette activité.

Ils estiment nécessaire que soit mené un travail d'information et de sensibilisation des différents acteurs, par exemple par le biais de panneaux d'information (milieu naturel, présentation activité chasse...).

L'apiculture se pratique déjà dans cette zone.

- Perception du projet

Certains participants indiquent que ce projet serait une bonne chose, à condition que les conditions de réalisation qui leurs sont présentées soient respectées et que leur activité ne soit pas menacée.

Par ailleurs, un participant émet l'idée de créer une émission de télévision régionale de sensibilisation à l'environnement. Cela pourrait participer à la diffusion d'informations concernant le milieu naturel et les activités qui s'y déroulent, et contribuerait à amener une prise de conscience au sein de la population au sujet de l'importance de la préservation du milieu. Une campagne de communication sur la richesse du milieu et les espèces locales pourrait être développée.

- Modalités de la pratique de la chasse à l'intérieur de la réserve

Les participants sont invités à se prononcer sur la proposition : « la chasse est interdite dans la réserve naturelle de Génipa en dehors des zones de chasse actuelles où elle se pratique selon la règlementation en vigueur ».

Cette proposition est faite en vue de pouvoir préserver les potentialités écologiques de la zone prévue pour l'instauration de la réserve et afin de ne pas augmenter la pression de chasse sur l'espace considéré.

Cette proposition ne fait pas l'unanimité. Ils craignent que ne viennent chasser dans la zone des associations n'y possédant pas de bail.

Par ailleurs, ils s'inquiètent du maintien de leur activité, leur bail étant renouvelable mais pas tacitement reconductible. Certains d'entre eux souhaitent donc que dans l'éventualité d'une telle proposition, soient citées toutes les associations concernées, dont l'Echassier.

La réunion se termine à 21 h.